



29530 Loqueffret

Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr

**Compte-rendu**  
**de la réunion du conseil communautaire**  
**du 04 février 2010 à LOQUEFFRET**

**Étaient présents :**

**BOTMEUR** : Eric PRIGENT, Gérard GUEN, Georges-Pierre ISAAC

**BRASPARTS** : Jean-Pierre BROUSTAL, Vincent VIGOUROUX, Aimée LE GUERN

**BRENNILIS** : Marcel GERARDIN, Olivier MAGOARIEC, Sylvie BIRHART

**LA FEUILLEE** : Yves LE FLOCH, Céline JEANNOT, Régis LE GOFF

**LOPEREC** : Jean-Yves CRENN, Roger BRONNEC, Christelle RANNOU

**LOQUEFFRET** : François KERGOAT, Guy GAYON, Martine CLOAREC

**PLOUYE** : Marcel LE GUERN, Lucien VALERO, Jean COTTEN

**SAINT-RIVOAL** : Yves Claude GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

**Etaient également présents :**

Mauricette RIVOAL élu à Loqueffret

Mickaël LIECHTY élu à Botmeur

**Ordre du jour :**

- Commerce relais de St Rivoal : avenant
- Bâtiment d'accueil pour l'enfance et la jeunesse : avenant
- Pass Foncier et convention avec l'ADIL
- Nouvelle OPAH
- Convention/agence postale de Brasparts
- Gendarmerie de Brasparts
- Tarifs chalets Vacances & Familles 2010
- Questions diverses

---

François Kergoat, Maire de Loqueffret souhaite la bienvenue aux personnes présentes, présente brièvement sa commune et passe la parole au Président.

En préambule, le Président informe l'assemblée d'un contact téléphonique avec l'inspection académique qui propose de rencontrer les Maires de la communauté de communes, le jeudi 04 mars à 9h15 à Quimper sur le sujet de la carte scolaire. Cette réunion se fera en présence de l'Inspectrice départementale et Mme Dubois Vogt, inspectrice de notre arrondissement.

## **Logements HLM**

En ce qui concerne, le projet d'un nouveau programme de logements locatifs et suite à la défection d'Habitat 29, une rencontre avait eu lieu avec l'organisme Armorique Habitat à Lopérec le 12 novembre 2009. Suite à cette rencontre, le Président informe des contacts avec M. Michel Le Bourdonnec, Président d'Armorique Habitat, qui a constaté le potentiel de location sur le territoire. Afin d'avancer, il demande de leur proposer des terrains constructibles.

Les communes envoient leur proposition de terrains à  
Armorique Habitat  
Parc d'innovation de Mescoat  
29419 Landerneau cedex  
Tél : 02.98.85.42.34

et une copie à la communauté de communes

### **1 - Commerce relais à Saint-Rivoal – avenants au marché de travaux**

Le Président rappelle le marché de travaux pour la construction du bâtiment cité en objet a été adopté par délibération du 28 septembre 2009. Les travaux ont commencé et quelques modifications ont été apportées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour et propose les avenants suivants :

Avenant n°1 au lot n°1 – Démolition - Gros Oeuvre : pas de modification de prix, devis global du devis initial et des variantes pour une meilleure lisibilité de la prestation.

Avenant n°2 au lot n°1 – Démolition - Gros Oeuvre : + 5.316,67 € H.T.

Avenant n°1 au lot n°2 – Charpente bois : pas de modification de prix, devis global du devis initial et des variantes pour une meilleure lisibilité de la prestation.

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer les avenants aux lots indiqués.

### **2 - Bâtiment d'accueil pour l'enfance et la jeunesse à Brennilis – avenants au marché de travaux**

Le Président rappelle le marché de travaux pour la construction du bâtiment cité en objet a été adopté par délibération du 09 octobre 2008.

Les travaux se terminent et quelques modifications ont été apportées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour et propose les avenants suivants :

Avenant n°2 au lot n°7 – Menuiserie bois : - 6.003,86 € H.T.

Avenant n°3 au lot n°13 : Electricité : + 2.500,00 € H.T.

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer les avenants aux lots indiqués.

### **3 - Aides à l'accession à la propriété – principes de mise en place du PASS FONCIER**

Le Président rappelle les principaux points de l'intervention de M. Ranchère, directeur de l'ADIL Finistère, lors du dernier conseil communautaire sur le thème du Pass Foncier.

La communauté de communes peut dans le cadre de sa compétence politique du logement et cadre de vie participer au dispositif du Pass Foncier.

Il s'agit d'aides à l'accession à la propriété par une majoration du prêt à taux zéro, mise en place du Pass Foncier en dissociant l'acquisition du foncier de celle du bâti.

Ces innovations sont conditionnées à l'octroi d'aides des collectivités territoriales.

Ce dispositif, qui est entré en vigueur le 01 janvier 2007, se termine le 31 décembre 2010 et prévoit les conditions d'accès suivantes :

- être primo-accédants ou assimilés
- opérations d'acquisition ou de construction de logements neufs affectés à la résidence principale
- aides accordées sous conditions de ressources

Dans le cadre de son budget, la communauté de communes votera une enveloppe qui fixera un objectif de deux maisons individuelles aidées par commune au titre de ce dispositif pour l'année 2010.

Les montants seront de 3.000 € pour un ménage de 3 personnes et moins et de 4.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, adopte le principe de mise en œuvre du dispositif PASS FONCIER tel que présenté ci-dessus et autorise le Président à signer toutes les autorisations et documents relatifs à sa mise en place.

#### **4 - Convention avec l'ADIL du Finistère**

Le Président rappelle que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement en Finistère assure une mission d'information sur toutes les questions techniques, juridiques, financières et fiscales liées à l'habitat. De plus, il a été décidé la mise en place d'une aide financière dans le cadre des nouveaux dispositifs d'accession à la propriété : prêt à taux zéro majoré et Pass Foncier.

Considérant le besoin d'information des habitants du territoire relatif au logement et à l'habitat ainsi que l'accompagnement des accédants à la propriété dans le cadre de la démarche pour l'accession sociale à la propriété mis en place par la collectivité, il propose d'établir une convention avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Finistère afin de définir les relations entre les deux organismes.

L'assemblée décide d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement tel que prévu ci-dessus.

#### **5 - Nouvelle OPAH**

Le Président rappelle que l'OPAH de revitalisation rurale s'est terminée en juillet 2009 après une durée de 5 ans.

Le S.M.D.C.F. a mené une étude pré opérationnelle en vue de l'obtention d'une nouvelle OPAH en 2010. Celle-ci doit avoir un volet lutte contre l'habitat indigne et un volet économie d'énergie selon les nouvelles directives de l'ANAH et du Conseil Général.

Aussi, une nouvelle OPAH est proposée avec un programme d'actions validé par le comité syndical du SMDCF.

Ce programme se présente en deux parties :

##### **1) Interventions auprès des propriétaires occupants ayant des faibles ressources :**

- a) Adapter le logement aux difficultés et handicap de la personne – Prise en charge de l'intervention d'un ergothérapeute dans le suivi animation de l'OPAH -
- b) inciter aux économies d'énergie – Evaluation énergétique du logement prise en compte dans le suivie animation de l'OPAH -
- c) Aider les propriétaires à réaliser des travaux permettant de sortir de l'habitat indigne ou insalubre – intervention de la collectivité à hauteur de 10 % du plafond ANAH de 30.000 € -

- d) Aider à la mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs – aide forfaitaire de 500 € aux propriétaires dont les revenus ne dépassent pas le plafond très social -

## 2) Interventions auprès des propriétaires bailleurs :

- a) développer le parc de logements sociaux – aide de 10 % du plafond ANAH -
- b) aider à la production de logements très sociaux – aide de 15 % par logement plafonnée à 3.500 €
- c) inciter aux travaux d'économie de charges pour les futurs locataires – aide de 1.000 € pour les logements atteignant une consommation inférieure à 150kwh/m2/an en chauffage électrique et 120kwh/m2/an pour les autres énergies -
- d) inciter les propriétaires bailleurs à produire une offre de logements adaptés – 1.500 € par logement accessible -
- e) aider à la réhabilitation de certains logements locatifs privés dont l'état est proche de l'insalubrité – aide à hauteur de 10% après avis d'un comité technique composé des services sociaux et des élus -

Le conseil communautaire décide d'approuver le programme d'actions de la nouvelle OPAH présenté ci-dessus.

## **6 - Convention – locaux 4, rue St Michel à Brasparts**

Le Président présente une convention de mise à disposition du local cité en objet pour l'agence postale communale de Brasparts. Il est précisé que ce local est également utilisé par l'office de tourisme du Yeun Elez.

Un montant de 1.000 € par an est proposé pour l'utilisation des locaux et le remboursement des frais de chauffage au prorata de l'espace utilisé soit la moitié du local de l'office de tourisme

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide

- de louer les locaux situés 4, rue St Michel à la commune de Brasparts pour un montant de 1.000 € par an complété des charges de chauffage tel que décrit ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir

## **7 – Ancienne gendarmerie de Brasparts**

Lors du conseil communautaire du 12 novembre 2009, il avait été précisé qu'une décision serait prise concernant l'acquisition de ce bâtiment après une étude concernant l'assainissement. La mairie de Brasparts a missionné Veolia pour la réaliser et la conclusion est positive, l'assainissement peut fonctionner correctement;

Toutefois, il y a un principe qui avait été appliqué lors des dernières rénovations, l'achat par les communes qui rétrocèdent les logements par bail emphytéotique pour une durée égale à celle de l'emprunt nécessaire à la réalisation de l'opération de rénovation.

Afin de ne pas déroger à ce principe, le conseil communautaire décide de ne pas acheter l'ancienne gendarmerie de Brasparts.

## **8 - Tarifs chalets association Vacances et Familles - année 2010**

L'association «Vacances et Familles» demande de pouvoir louer les 5 chalets de Botmeur à l'issue d'une journée de réunion le 10 avril 2010.

Compte tenu de sa vocation sociale, elle souhaite négocier le tarif de location.

Le Président propose la location des 5 chalets pour une nuit pour la somme globale de 153 €.

De plus, le Président fait savoir à l'assemblée que l'association "Vacances et Familles", qui œuvre pour le droit aux vacances des familles ayant peu de revenus, souhaite à nouveau louer un chalet en été (juillet, août) durant une période de 9 semaines.

Cette mise à disposition se fera pour la somme de 1.370 € au total.

Le conseil communautaire décide

- de louer les 5 chalets de Botmeur à l'association «Vacances et Familles» pour la nuit du 10 au 11 avril 2010 pour un montant de 153 €.

- de mettre à nouveau cette année un chalet à disposition sur une durée de 9 semaines pour un montant total de 1.370 €

## **9 – Versement de fonds de concours**

La communauté de communes a versé plusieurs fois une dotation de solidarité aux communes membres.

Le Président propose de verser un fonds de concours.

Le principe d'un fonds de concours est prévu à l'article L.5214.16V du CGCT, modifié par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Il est prévu que des fonds de concours peuvent être versés entre les communes et les EPCI (commune vers EPCI et inversement) afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire de ce fonds. Ils peuvent être financés par de l'emprunt.

Le fonds de concours donne lieu à délibérations concordantes (communes, EPCI) adoptées à la majorité simple. Ils sont amortis sur une durée de 15 ans.

La communauté de communes souhaite verser une somme maximum de 1.000.000 € sur 3 ans en fonds de concours. Un montant maximum sera également attribué par commune selon une règle de répartition proche de celle de la dotation de solidarité, en prenant en compte les critères de population, voirie, élèves, inversement du potentiel fiscal et une partie forfaitaire.

Cette répartition sera établie selon les données 2010 et s'appliquera sur les 3 années à venir.

## **10 – Bâtiment administratif à Loqueffret**

Le Président interroge l'assemblée sur l'intérêt de poursuivre le projet de construction d'un bâtiment administratif.

Après un débat, il est proposé de continuer le projet, au moins jusqu'à l'appel d'offres.

## **11 – ALECOB**

Yves LE FLOCH est délégué de la communauté de communes au sein de l'ALECOB et souhaite, à nouveau, informer l'assemblée sur les prestations offertes par l'agence.

L'ALECOB est au service des particuliers et des communes pour toutes informations concernant l'énergie et plus particulièrement les économies.

Elle propose un contrat "énergie partagée", il s'agit de faire un diagnostic, de manière tout à fait objective, des bâtiments publics pour un coût de 0,50 € par habitant.

## **12 – Piscine d'Huelgoat**

Un dossier de présentation du projet de rénovation de la piscine d'Huelgoat a été reçu à la communauté de communes. Il s'agit d'une mise aux normes du système de chauffage et de la mise en place d'une couverture pour permettre une utilisation toute l'année. Le montant total de l'opération est estimé à 1.408.545 € (travaux + honoraires). Les aides financières sont de 132.000 € du Conseil Régional et 132.000 € du Conseil Général.

## **13 – Turbines à combustion**

Le président fait part de sa rencontre avec des responsables d'EDF venu de Bordeaux. EDF travaille sur le projet d'améliorer sa capacité énergétique à la pointe de la Bretagne et étudie toutes les solutions possibles. L'une d'elle concerne l'implantation éventuelle d'une turbine à combustion sur le site de Brennilis. Yves Claude Guillou a également rencontré EDF au titre du PNRA pour ce dossier.

Guy Gayon fait part de l'historique de la construction des trois turbines et des échéances de 2015 pour deux des trois turbines à combustion qui ne fonctionneront plus car trop vétustes. Il convient de prévoir, dès maintenant, les démarches auprès d'EDF pour la construction d'une nouvelle sur le site.

## **14 - P.N.R.A. – désignation d'un titulaire et d'un suppléant au comité syndical**

Le Président rappelle que la communauté de communes a délibéré en juin 2009 pour approuver le projet charte du Parc Naturel Régional d'Armorique (P.N.R.A.), adopter les statuts et adhérer à son syndicat mixte.

Le renouvellement du classement du Parc a été signé en ce début d'année et les instances du syndicat mixte doivent se renouveler.

A cet effet, le Président du P.N.R.A. demande à la collectivité de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour la représenter au sein du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de désigner pour représenter la communauté de communes du Yeun Elez au comité syndical :

Titulaire : François KERGOAT (Maire de Loqueffret, vice-président de la communauté de communes)

Suppléant : Yves LE FLOCH (Maire de La Feuillée, vice-président de la communauté de communes)

## **15 - Remboursement de frais de mission au 1<sup>er</sup> vice-président**

Le Président rappelle que le premier vice-président, Yves Claude Guillou, a représenté la communauté de communes dans le cadre d'une mission du 03 au 05 décembre 2009 dans le Haut Forez afin de voir comment ce territoire a développé une filière bois.

En effet, un groupe de personnes (élu, techniciens, professionnels) travaille sur la mise en place d'une filière bois de même type sur le territoire du Centre Ouest Bretagne. Ceci intéresse particulièrement le territoire du Yeun Elez sur lequel il existe une grande surface boisée.

Le Président propose de rembourser les frais liés à la restauration et l'hébergement au cours de cette mission au regard des factures.

Le conseil communautaire décide de rembourser les frais de mission d'Yves Claude Guillou.